



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 60 du 13 février 2004

Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 12/02/2004

La mobilisation sans précédent des personnels de la recherche, le 29 janvier 2004, tant en Région Parisienne qu'en province, témoigne de la colère des personnels confrontés à plusieurs années de baisse, de gels et de non-versement des crédits, de suppression de postes de titulaires d'ITA et de chercheurs, de précarisation des emplois (qui touche tout particulièrement les jeunes), de la faiblesse des revalorisations des salaires et d'instauration de formes individualisées de rémunération. Cette politique, jointe au pilotage via les financements incitatifs multiples, remet en cause la liberté de recherche et son dynamisme.

L'objectif explicite du gouvernement est de mettre les statuts de titulaires en extinction, afin d'instaurer une autre organisation de la recherche autour de projets limités dans le temps. Les EPST et le statut des personnels sont pour lui des obstacles. Ainsi, le DG du CNRS annonce une remise à plat du décret-cadre de 1983, selon le rapport de l'inspection générale des Finances cité par l'Express « le statut de fonctionnaire rigidifie le système », de même le rapport de la Cour des Comptes suggère que « la perspective de renouvellement du potentiel scientifique permet d'envisager une plus grande diversité des formes d'emploi (statutaire, contractuel, post-doctorant) ».

C'est pourquoi la CE du SNTRS appelle les personnels :

- à se mobiliser pour obtenir immédiatement un collectif budgétaire afin de transformer les 550 postes de CDD en postes de titulaires, le versement de la totalité des crédits 2002 et des crédits annulés en 2003 ;
- à se réunir pour débattre du financement de la recherche publique à hauteur des besoins, des mesures pour redonner sa place à la recherche de base et au développement des connaissances. Ces objectifs nécessitent une stabilité des structures et des emplois garantis par le statut des EPST et celui de fonctionnaire. Restaurer l'attractivité de la recherche nécessite une revalorisation des salaires et des carrières ;
- à organiser des débats publics sur les enjeux de la recherche, notamment avec les syndicats de salariés ;
- à rassembler tous les personnels décidés à agir pour satisfaire nos revendications ;
- à faire du 9 mars et du 12 mars deux grandes journées d'action et de grève pour obtenir satisfaction.

Votée à l'unanimité

Villejuif le 12 février 2004